

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2638

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAMRANI

HASSANE

Date de naissance :

Adresse :

HAY QADS R EL FASR 3M'E' N° 52

Sidi Bernoussi

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR HASSAN CHEFFI

Médecin Généraliste
Rue 23, N° 69, Hay El Qads en face
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
CASABLANCA - Tel. : 022.73.78.51

Date de consultation : 9/10/2020

Nom et prénom du malade : LAMRANI Keltoum Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

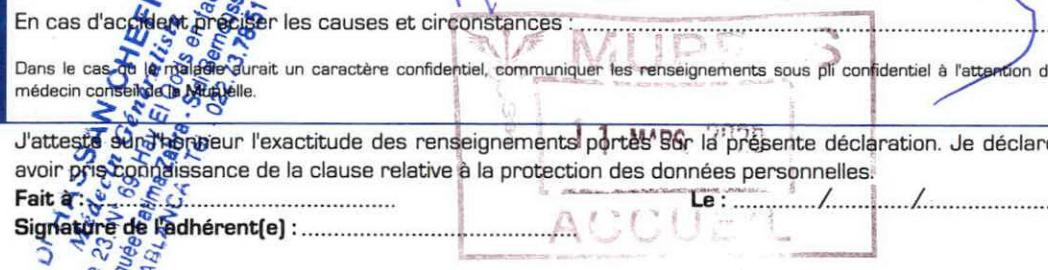
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où le malade aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/03/2020	C		150.00	ISSAN CHEFFI Médecin Généraliste 99, Hay El Oods en Zahra - Sidi Bernoussi Tél. 022 785

EXECUTION DES ORDONNANCES Dr M 23

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CHAMPIEGNIE Rue 27 N° 16 Quartier des Aînés Sous le chêne	09/03/80	596,40 F

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
35 ANS CHEF Médecin Généraliste N° 69 - Hôpital Sainte- Faitha - Tamia - Tel. 022-73-78-51				3		30 DH	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

Docteur Hassan CHEFFI Médecine Générale

الدكتور حسن الشفي

الطب العام

Diplômé en Echographie
de l'Université de Montpellier

دبلوم في التشخيص العلمي بالصدى جامعة مونبلي

Casablanca, le

910312020

LAMZANI Keltany

~~996110 073~~

170 x 2 Twice 15

45180

Celeste u

LOT 191894 1
EXP 07 22
PPV 104.70 DH

LOT 191894 1
EXP 07 22
PPV 10470 DH

168.80

Aufgabe 2

$$15 \times 2$$

PPV: 168,20 DH
LOT: 623078
PER: 03/21

34,70

Dr. H. K. H. 114
Rue 2 N° 114
Casablanca

5213
M. JASSAN
Medecin Généraliste
96-69, Hala Sidi Benh
Zarafa, Tel. 2273
Sidi Benh
73

القدس للأمام مصطفى الراضا زهراء سيدى العزيرى - مسجد البابا البابطان
Rue 23 N° 69 - حي Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Ber

الهاتف: 05 22 73 78 51

100

192263 1
10 2022
35.70

35,90